

Tournus, le 03 novembre 2016



Mesdames les directrices,  
Messieurs les directeurs,  
Mesdames et Messieurs les enseignants.

**Inspection de l'éducation**

**Nationale  
Circonscription de Tournus**

**NOTE DE SERVICE n° 3  
sur les Parcours Éducatifs**

Téléphone

03 85.51.17.65

Fax

03 85.32.58.94

Mél.

0711708W@ac-dijon.fr

Cette note de service doit être émargée par l'ensemble des enseignants de l'école, y compris ceux chargés des remplacements, des classes spéciales et du RASED.

**Adresse**

Rue Paul Bert  
71700 Tournus

Au cours de la première période, vous vous êtes positionnés pour construire prioritairement un des trois parcours qui font partie des éléments constitutifs de la scolarité : le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé et le parcours artistique et culturel. Les choix exprimés ont servi de critère pour composer les groupes d'écoles, dont la liste vous a été fournie avec la note sur le plan de formation.

Afin de pouvoir vous accompagner ou vous faire accompagner, si nécessaire, dans ce travail qui engage des pratiques sur une durée longue, nous avons besoin d'un certain nombre d'informations. Nous pensons également que répondre à quelques questions fondatrices est de nature à aider l'équipe de l'école dans la démarche de réflexion initiale, puis d'élaboration et de mise en œuvre du parcours.

C'est pourquoi vous trouverez ci-joint un questionnaire à compléter qui servira donc doublement : amorcer les échanges au sein de l'équipe pédagogique et permettre d'adapter l'éventuelle intervention d'un formateur,

Ce questionnaire est composé de deux pages.

**Première page** : Elle est elle-même constituée de deux parties. D'abord, nous souhaitons recueillir les éléments qui vous ont conduits à choisir prioritairement ce parcours. Afin de

vous aider, des pistes de réponses sont suggérées, mais elles ne sont bien sûr qu'indicatives.

La deuxième partie est projective. Il s'agit de cerner les types d'actions que vous souhaitez mettre en œuvre, ainsi que les modalités de travail que vous choisirez, en particulier l'aide ou non d'un formateur.

**Seconde page** : Elle doit vous permettre de prévoir la déclinaison des actions du parcours selon les niveaux de classes.

Je rappelle encore qu'il s'agit de concevoir un protocole éducatif qui va s'inscrire dans la longue durée, et non pas une action phare, limitée dans le temps et ne concernant que certaines classes.

Il est par conséquent nécessaire de prendre le temps de la réflexion et de la concertation au sein des équipes, ou des groupements d'équipes si vous choisissez de travailler ainsi.

Pour cette raison, les pistes d'élaboration du parcours que vous aurez dégagées lors des conseils de cycles et de maîtres ne représenteront pas nécessairement le projet abouti. Il sera susceptible de modifications et d'adaptation, en particulier si vous travaillez avec un formateur.

#### **Le calendrier de travail se présente comme suit :**

**Le 25 novembre au plus tard**, retour de la première page. Cette page, qui est simple à remplir, nécessite un retour assez rapide afin que l'équipe de l'IEN puisse prendre connaissance de l'orientation générale de votre parcours et la valider, et organiser rapidement les modalités d'accompagnement.

**Jusqu'au 27 janvier 2017**, les équipes d'école se réuniront dans le cadre habituel des conseils de cycles et/ou de maîtres afin de réfléchir à la déclinaison de ce parcours selon les classes, et de remplir la deuxième page.

Le retour de cette dernière à l'IEN est donc fixé au **lundi 27 janvier** délai de rigueur. Ce délai vous laisse le temps de travailler posément.

**Entre le 28 janvier et les congés d'hiver**, l'équipe de l'IEN lira et analysera chacune de ces fiches. Un retour écrit sera fait à chaque école ou groupes d'écoles sur son travail.

**À partir de la rentrée des congés d'hiver**, l'accompagnement se mettra en place, pour les équipes qui en auront fait la demande, sous une forme et dans un temps qui seront convenus avec le formateur.

Les écoles qui auront choisi de travailler seules adapteront leur parcours en fonction des éventuelles suggestions qui leur auront été faites, et pourront commencer sa mise en œuvre selon l'échéancier qu'elles auront défini.

Je vous remercie pour votre implication.

L'IEN

G. BUIRON